

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/08/2024 - 31612 - 2011 B 01696 - 531 977 957 - AB CRONOS

IMPRIMES FISCAUX

Certifié conforme à l'original



Le représentant légal
AB CRONOS Sarl
10 Rue Fernand Couylas
33600 PESSAC
06 27 12 64 15

Siret 531977957 00012 APE 4939B

Exercice ouvert le	01/06/21	et clos le	31/05/22	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SARL AB CRONOS
10 RUE FERNAND COUYLAS

33600 PESSAC

Adresse du siège social :

SIRET 53197795700012

Mél :

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Autres transports routiers de voyageurs

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérationsEntreprise nouvelle, art. 44 *sexies*Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A*Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*Reprise d'entreprise en difficulté,
art. 44 *septies*Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies A*Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Autres dispositifs

Société d'investissement
immobilier cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15 %4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

Nom / Adresse

État de résidence

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CIEL COMPTA EVOLUTION 19

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
CABINET TALENCE CONSEIL COMPTABILITE 2 RUE DU COLONEL PICARD 33400 TALENCE							
Tél : 0556840200				Tél :			
OGA/OMGA	☐	Viseur conventionné	☐	(Cocher la case correspondante)			
Identité du déclarant :							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 15/04/24 Lieu : PESSAC			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Gérant			
				Abdallah ABOUBACAR LORENZO			
☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐				Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐				prestataire :			

(1)

BILAN - SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL AB CRONOS			Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		10 RUE FERNAND COUYLAS 33600 PESSAC				
SIRET		5 3 1 9 7 7 9 5 7 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12
					Exercice N clos le	
					3 1 0 5 2 0 2 2	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net
		1		2		3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	244 930	030	198 258	46 673
	Immobilisations financières * (1)	040	63 900	042		63 900
	Total I (5)	044	308 830	048	198 258	110 573
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres* (3)	068	38 299	070		38 299
		072	22 180	074		22 180
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	50 352	086		50 352
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	110 831	098		110 831
	Total général (I + II)	110	419 661	112	198 258	221 404
PASSIF						Exercice N NET
						1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				5 000
	Ecart de réévaluation	124				23 120
	Réserve légale	126				1 000
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136				1 090
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142				30 210
Provisions pour risques et charges Total II						154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				24 425
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 3 270)	172				58 719
	Comptes courants d'associés	173				26 564
	Autres dettes	175				81 486
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176				191 194
Total général (I + II + III)						180
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A-bis du Code général des impôts)		Exercice N clos le	
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018	
Produits d'exploitation		210	
Ventes de marchandises *		214	
Production vendue { biens services * }		218 386 925	
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
Production immobilisée*		224	
Subventions d'exploitation reçues		226	
Autres produits		230 2 130	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232 389 055	
Charges d'exploitation		234	
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		236	
Variation de stocks (marchandises)*		238	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		240	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		242 114 485	
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		244 7 112	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		250 205 534	
Rémunérations du personnel*		252 46 506	
Charges sociales (cf. renvoi 380)		254 15 013	
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		256	
Dotations aux provisions		262 9	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		264 388 659	
Total des charges d'exploitation (II)		270 396	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		294	
Produits financiers (III) 280 694		296	
Charges financières (V)		298	
Produits exceptionnels (IV)		300	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }		302	
Impôt sur les bénéfices* (VII)		304	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		306 1 090	
B- RÉSULTAT FISCAL		312 1 090	
Report le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		314	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		316	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		318	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		322	
Provisions non déductibles*		324	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		330	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989			
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quindécies) 138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344			
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
BUD (44 sexdecies) 992			
Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648	
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641	
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352 1 090	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
Déficits antérieurs reportables : * 10 228 dont imputés sur le résultat :		360 1 090	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370 0	
Bénéfice col.1 Déficit col.2		372	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB CRONOS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	848	452		454		456	848				
	Matériel de transport	460	240 685	462	1 620	464		466	242 305				
	Autres immobilisations corporelles	470	503	472	1 275	474		476	1 778				
Immobilisations financières		480	63 220	482	90 680	484	90 000	486	63 900				
TOTAL		490	305 255	492	93 575	494	90 000	496	308 830				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	89	542	106	544		546	195		
	Matériel de transport	550	182 724	552	14 592	554		556	197 316		
	Autres immobilisations corporelles	560	431	562	316	564		566	747		
TOTAL		570	183 245	572	15 013	574		576	198 258		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si le cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *										
	Amortissements *										
	Valeur résiduelle										
	Prix de cession *										
	Plus ou moins-values										
	Court terme *										
	Long terme										
	19 % ⑥										
	15 % ou 12,8 % ⑦										
	0 % ⑧										
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL		596			597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB CRONOS

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	10 228
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	1 090
Déficits reportables		984	9 138
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	9 138

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	4 308
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	5 960	380	5 960
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	38 692
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	19 526
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL AB CRONOS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/06/2021		et clos le : 31/05/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	6
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	386 925
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	386 925
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	11
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	11
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	39 392
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	71 058
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	110 459
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	276 477
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	276 477
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	386 925
Effectifs au sens de la CVAE *		023	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 6 / 2 0 2 1 016 3 1 / 0 5 / 2 0 2 2
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIF N° 2033-F-SD 2024



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/05/2022

SIREN

5 3 1 9 7 7 9 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AB CRONOS

ADRESSE (voie)

10 RUE FERNAND COUYLAS

CODE POSTAL

33600

VILLE

PESSAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/05/2022

SIREN 531977957

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB CRONOS

ADRESSE (voie) 10 RUE FERNAND COUYLAS

CODE POSTAL 33600 VILLE PESSAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

AB CRONOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social : 10 Rue Fernand Couylas
33600 PESSAC
RCS BORDEAUX 531 977 957

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le quinze avril à quatorze heures,
Au cabinet T2C – 2 rue du Colonel PICARD à TALENCE (33400),
L'associé unique de la société dénommée « AB CRONOS », Monsieur Abdallah ABOUBACAR LORENZO, société au capital de 5.000,00 euros, divisé en 5.000 parts sociales de 1,00 Euro, s'est réuni, sur convocation de la gérance,

SONT PRESENTS :

Monsieur Abdallah ABOUBACAR LORENZO
Associé unique et propriétaire de 5.000 parts,

Monsieur Xavier FORSANS,
Expert-Comptable de la société.

Tous les associés étant présents ou représentés le cas échéant, et représentant par conséquent plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Abdallah ABOUBACAR LORENZO, en sa qualité de gérant, Monsieur Xavier FORSANS assurant les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants, dont les associés ont pris connaissance, car ils leur ont été adressés 15 jours avant l'assemblée :

- ▲ La convocation à l'assemblée générale,
- ▲ Le projet de résolutions,
- ▲ Le Rapport de Gestion de l'exercice écoulé,
- ▲ Les comptes sociaux arrêtés au 31 Mai 2022.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1) Approbation des comptes arrêtés au 31 Mai 2022,
- 2) Quitus à la gérance,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- 4) Approbation des conventions réglementées.

La discussion est alors ouverte sur les comptes présentés et sur le rapport de gestion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

La collectivité des associés approuve les comptes de la société AB CRONOS au 31/05/22 laissant apparaître un résultat bénéficiaire de 1.090,28 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution :

La collectivité des associés donne quitus à la gérance de sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de 1.090,28 Euros

- ▲ 1.090,28 Euros au compte Autres Réserves. La Réserve légale est par ailleurs diminuée de 500 Euros, pour tenir compte de la réduction du capital social, qui sont affectés au compte Autres Réserves qui totalise donc 1.590,28 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

La collectivité des associés approuve les conventions présentées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatorze heures vingt.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Le Président de séance

Monsieur Abdallah ABOUBACAR LORENZO

La Secrétaire de séance

Monsieur Xavier FORSANS



AB CRONOS Sarl

10, Rue Fernand Couyias

33600 PESSAC

06 27 12 64 15

Siret 831877957 00012 APE 4939B